



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la défense nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 001

Le mardi 17 juin 2025

Président : Charles Sousa



Comité permanent de la défense nationale

Le mardi 17 juin 2025

• (1535)

[Français]

La greffière du Comité (Ariane Calvert): Honorables membres du Comité, je constate qu'il y a quorum.

Conformément à l'article 106(3)a du Règlement, en tant que greffière du Comité, je vais présider à l'élection à la présidence et aux vice-présidences.

Je dois informer les membres que la greffière du Comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. La greffière ne peut recevoir aucune autre motion, ne peut pas entendre des rappels au Règlement ni participer au débat. Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence.

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le président doit être un député du parti ministériel.

Je suis prête à recevoir des motions pour la présidence.

[Traduction]

Je vous écoute, monsieur Malette.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Madame la greffière, je propose la candidature de M. Sousa.

La greffière: Il est proposé par M. Malette que M. Sousa soit élu président du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

[Français]

Je vais maintenant soumettre la motion au Comité.

Il est proposé par M. Malette que M. Sousa soit élu président du Comité. Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Sousa dûment élu président du Comité.

Monsieur Sousa, je vous invite à vous asseoir au fauteuil.

Des députés: Bravo!

[Traduction]

Le président (Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.)): Je vous remercie tous. Je suis heureux d'être ici.

Je vous suis tous reconnaissant de votre présence. Il y a des membres du Comité qui ont déjà assumé ce rôle, et d'autres qui sont nouveaux, mais qui ont beaucoup d'expérience et une grande compréhension du dossier. C'est une très bonne chose étant donné ce que nous allons faire à l'avenir.

Je trouve également très encourageants l'intention du Comité et ce que nous voulons faire collectivement, en tant que gouvernement, pour soutenir les Forces armées canadiennes, en passant par le financement, la mobilisation et les nombreuses recommandations antérieures du Comité. Je vous félicite tous de votre travail acharné. Je suis très enthousiaste à l'idée de retrouver un esprit de collaboration et de cordialité au sein du Comité pour faire avancer les choses, parce que nous partageons tous les mêmes préoccupations. J'ai collaboré avec bon nombre d'entre vous des deux côtés, et vous êtes tous de bonnes personnes. J'ai hâte de me mettre à l'œuvre avec vous.

Je pense que le prochain point à l'ordre du jour est l'élection d'un vice-président afin que nous puissions commencer les travaux officiels du Comité.

La parole est à Cheryl Gallant.

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Oui. J'aimerais proposer la candidature de M. James Bezan, de l'opposition officielle, au poste de vice-président.

(La motion est adoptée.)

Le président: C'est unanime.

James Bezan, je vous souhaite de nouveau la bienvenue au poste de vice-président.

Des députés: Bravo!

Le président: Nous allons maintenant recevoir des motions pour le deuxième vice-président.

Allez-y, monsieur Bezan.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): J'ai le plaisir de proposer la candidature de Simon-Pierre Savard-Tremblay au poste de deuxième vice-président.

(La motion est adoptée.)

Le président: Félicitations, monsieur Savard-Tremblay. Je vous remercie d'être le deuxième vice-président.

Des députés: Bravo!

Le président: Bienvenue à la première réunion du Comité permanent de la défense nationale.

Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les participants en personne de lire les lignes directrices inscrites sur les cartes mises à jour qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et des effets Larsen, et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez tous qu'un code QR figure sur la carte et renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, et j'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Chers collègues, veuillez lever la main si vous souhaitez parler. La greffière et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Avec l'accord du Comité, nous pouvons passer à l'examen des motions de régie interne. Vous devriez les avoir reçues avant aujourd'hui. Il y a beaucoup de motions et beaucoup de lecture à faire.

Allez-y, monsieur Bezan.

James Bezan: Étant donné que nos whips ont négocié les motions avec tous les partis et qu'il a été convenu de les appliquer à tous les comités, je propose que nous adoptions les motions de régie interne telles qu'elles ont été présentées.

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Les analystes sont à proximité. Veuillez vous joindre à nous.

Nous arrivons donc pratiquement à la fin de la réunion, car nous avons présenté les motions, et maintenant, le Règlement et la procédure sont en branle. Normalement, nous leverions la séance à ce stade-ci.

Monsieur Bezan, je pense que vous avez dit quelque chose.

• (1540)

James Bezan: Monsieur le président, compte tenu de tout ce qui se passe dans le dossier de la défense nationale — les annonces de nouvelles dépenses, la tentative de respecter l'engagement envers l'OTAN de l'ordre de 2 %, l'annonce de l'examen des F-35 et le rapport de la vérificatrice générale que nous venons de voir sur ces avions —, il y a certains travaux que nous pouvons commencer.

J'aimerais proposer:

Que le ministre et les fonctionnaires soient invités à comparaître pendant deux heures sur le Budget principal, renvoyé au comité le 27 mai 2025, et le Budget supplémentaire des dépenses (A), renvoyé au comité le 9 juin 2025, et que cette réunion soit télévisée.

Le président: Je pense que cette motion nécessite un préavis de 48 heures, n'est-ce pas?

James Bezan: Puisque nous parlons des travaux futurs, nous pouvons présenter toute motion en ce sens. Je pense qu'il serait prudent de discuter de ce que nous voulons entreprendre.

Il nous reste une journée cette semaine où nous pourrions recevoir le ministre. J'ai parlé de disponibilité avec la secrétaire parlementaire. Je suis certain qu'elle pourrait nous dire si le ministre est libre ou non.

Je suggère également que nous adoptions des motions pour nous assurer d'être prêts à commencer notre programme à notre retour de la pause estivale. Vous pouvez organiser la comparution des témoins avec l'aide de la greffière et des analystes afin que nous puissions entamer nos travaux et nous mettre au travail dès l'automne.

Le président: Je vous écoute, madame Romanado.

Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai eu une conversation avec M. Bezan et j'ai vérifié auprès du ministre, et il n'est malheureusement pas disponible ce jeudi. Je

crois comprendre que cette motion l'invite, et il serait ravi de venir. Il s'agit simplement de trouver un moment qui convient.

James Bezan: C'est bien.

Le président: J'ai l'impression que nous devrions passer à huis clos puisque nous venons d'adopter... Je voulais discuter ouvertement avec notre équipe.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, BQ): Pourrions-nous d'abord recevoir les motions dont on parle?

[Traduction]

Le président: Je n'ai pas reçu cette motion.

James Bezan: Nous en avons des copies.

Le président: J'ai celle-ci, qui vient d'être distribuée.

James Bezan: Non. Nous avons un dossier ouvert.

Le président: C'est ce dont je pensais que nous allions parler.

Sommes-nous d'accord pour passer à huis clos?

Allez-y, madame Romanado.

Sherry Romanado: Nous venons d'adopter les motions de régie interne, qui stipulent clairement que toute motion ou tout avis de motion nécessite un préavis de 48 heures. Nous n'en sommes pas aux travaux du Comité, mais si c'est ce que le Comité souhaite faire... Normalement, nous passerions à huis clos pour les travaux du Comité, mais la décision revient au Comité.

Le président: J'essaie simplement de faire preuve de respect envers l'équipe lors de notre première réunion. Je veux collaborer.

Je comprends la préoccupation entourant la disponibilité des gens. Nous sommes conscients que nous voulons rencontrer le ministre et d'autres personnes. Malheureusement, ils ne sont pas libres tout de suite, alors c'est un peu problématique, mais je veux collaborer.

Il y a peut-être d'autres travaux qui, nous le savons, doivent être effectués, par exemple sur les menaces et d'autres enjeux qui touchent le pays. Nous voulons nous assurer que le ministre est libre le plus tôt possible.

J'aimerais passer à huis clos et ne pas rendre publiques certaines des discussions que nous sommes sur le point d'avoir, si cela vous convient.

Cheryl Gallant: Monsieur le président, nous sommes saisis d'une motion, et c'est celle que M. Bezan vient de proposer. Nous devons en finir avec cette motion.

Le président: J'essaie de comprendre si la motion est recevable, étant donné que nous n'avons pas eu 48 heures. C'est ce que je veux dire. Nous ne sommes pas aux travaux du Comité, n'est-ce pas?

James Bezan: Voulez-vous passer à huis clos?

Le président: Oui.

James Bezan: Alors, qu'allons-nous faire?

Le président: Nous allons discuter un peu plus ouvertement, je pense, sans faire de politique et sans jouer aux « studios de cinéma ». C'est tout ce que j'essaie de dire. Je veux que nous maintenions le décorum.

James Bezan: Le Comité a l'habitude de traiter les motions en public, parce que nous ne voulons pas nous cacher derrière un voile de secret. Nous voulons essayer de planifier nos travaux futurs et permettre aux Canadiens de voir à quel point nous prenons au sérieux notre travail visant à soutenir les Forces armées canadiennes et à relever les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de défense nationale.

• (1545)

Le président: Oui, monsieur Savard-Tremblay, allez-y.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je ne sais pas ce qu'il en est de la légalité, mais, personnellement, j'aurais préféré qu'on reçoive les motions à l'avance, pour pouvoir bien se préparer à cette rencontre avec le ministre.

[Traduction]

Le président: Ce que vous dites, c'est que nous devrions être prêts à faire comparaître le ministre et que c'est un problème de ne pas avoir eu l'occasion de l'aviser.

La raison pour laquelle je propose que nous passions à huis clos, c'est que nous n'en sommes pas aux travaux du Comité. En tant que président, je ne considère pas que nos échanges font partie des travaux du Comité, parce que nous venons d'adopter des motions de régie interne selon lesquelles il faut un préavis de 48 heures. J'essaie d'être respectueux envers les députés en tenant ce dialogue, et j'aimerais que nous le fassions à huis clos, si tout le monde est d'accord.

James Bezan: Il vous faut une motion.

Le président: Quelqu'un peut-il proposer de passer à huis clos, s'il vous plaît?

M. Malette propose que nous passions à huis clos.

Comme il s'agit d'une motion dilatoire, nous passons directement au vote.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je voudrais juste comprendre l'objet du vote. Le vote porte-t-il sur la motion ou sur la proposition de passer à huis clos?

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je demandais si le vote portait sur la motion ou sur le huis clos, parce que tout s'est passé très rapidement.

[Traduction]

Le président: Il s'agit d'un vote pour poursuivre à huis clos.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4.)

Le président: Le problème, c'est que nous n'en sommes pas aux travaux du Comité. J'essaie de m'assurer que nous procédons en conséquence et que nous avons un préavis de 48 heures pour les motions.

James Bezan: Monsieur le président, je vais donner avis de la motion que je viens de lire, et nous veillerons à la distribuer. Il s'agit de votre avis de motion, pour que nous puissions traiter de cette question jeudi:

Que le ministre et les fonctionnaires soient invités à comparaître pendant deux heures sur le Budget principal, renvoyé au comité le 27 mai 2025, et le Budget supplémentaire des dépenses (A), renvoyé au comité le 9 juin 2025, et que cette réunion soit télévisée.

L'avis de motion a été donné.

Le président: C'est entendu.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Nous sera-t-elle envoyée?

[Traduction]

James Bezan: Nous allons distribuer la motion.

Le président: Oui, madame Gallant, allez-y.

Cheryl Gallant: Je vous remercie.

J'aimerais donner avis d'une motion:

Que, étant donné que les membres du comité, le personnel, le greffier, les analystes et les témoins ont travaillé fort pour produire le rapport intitulé « Des lacunes à combler : logement et autres soutiens nécessaires pour les membres des Forces armées canadiennes et leurs familles » au cours de la première session de la 44^e législature, et étant donné que le gouvernement n'a pas déposé de réponse en raison de la prorogation du Parlement, le comité estime qu'il a entrepris et terminé une étude sur « Des lacunes à combler : logement et autres soutiens nécessaires pour les membres des Forces armées canadiennes et leurs familles » conformément à l'article 108 du Règlement, et qu'il adopte ce rapport comme rapport du comité, que conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport ; que les rapports supplémentaires ou dissidents qui accompagnaient le rapport lors de la session précédente du Parlement soient déposés avec le rapport principal ; et, que le président présente ce rapport à la Chambre.

Le président: C'est au tour de M. Bezan.

James Bezan: Monsieur le président, je veux donner avis d'une motion concernant l'étude sur la transparence à laquelle nous avons travaillé au cours de la législature précédente. Nous avons déposé ce rapport à la Chambre et le gouvernement n'y a pas répondu. Je propose ce qui suit:

Que, étant donné que les membres du comité, le personnel, le greffier, les analystes et les témoins ont travaillé fort pour produire le rapport intitulé « Rétablir la confiance : la transparence et la reddition de comptes au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes » au cours de la première session de la 44^e législature, et étant donné que le gouvernement n'a pas déposé de réponse en raison de la prorogation du Parlement, le comité estime qu'il a entrepris et terminé une étude sur les « Rétablir la confiance : la transparence et la reddition de comptes au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes » conformément à l'article 108 du Règlement, et qu'il adopte ce rapport comme rapport du comité que conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport ; que les rapports supplémentaires ou dissidents qui accompagnaient le rapport lors de la session précédente du Parlement soient déposés avec le rapport principal ; et, que la présidence présente ce rapport à la Chambre.

• (1550)

Le président: La parole est maintenant à Mme Gallant.

Cheryl Gallant: Monsieur le président, je pense que cet avis de motion va vous plaire:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le comité organise des séances d'information continues du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, d'Affaires mondiales Canada et d'autres témoins experts afin de recevoir de l'information concernant l'analyse des menaces touchant le Canada et ses alliés, et l'état de préparation opérationnelle des forces armées canadiennes pour faire face à ces menaces, y compris le soutien aux opérations de sécurité internationales et aux menaces émergentes, ainsi que la capacité nationale de répondre aux urgences civiles ; et que les questions liées à la logistique, à l'approvisionnement et au personnel soient incluses dans ces séances d'information.

Le président: Monsieur Anderson, c'est à vous.

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): J'aimerais donner un avis de motion:

Que le comité invite le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense) devant le comité pendant au moins une heure chacun, dans les 14 jours suivant l'adoption de la présente motion, au sujet de leurs mandats et des dépenses de défense de l'OTAN.

Le président: Monsieur Bezan, vous avez la parole.

James Bezan: J'ai deux autres avis de motion. La prochaine est la suivante:

Que le comité invite la Vérificatrice générale à comparaître, pendant au moins deux heures, au sujet du deuxième rapport de la Vérificatrice générale, intitulé Assurer la capacité future du Canada en matière d'avions de chasse.

Le président: Allez-y, monsieur Kibble.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Merci, monsieur le président. Je vous félicite pour votre nouveau poste et vous remercie de votre accueil chaleureux.

J'aimerais donner avis de la motion suivante:

Que le comité invite l'Ombud pour le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes à comparaître en septembre pendant au moins deux heures.

Le président: Y a-t-il d'autres avis de motion avant que je lève la séance?

James Bezan: J'ai juste une précision à apporter. Nous aurons une réunion du Comité jeudi...

Le président: Ce n'est pas certain; nous n'avons pas encore conclu d'entente avec les whips. Nous n'aurons peut-être pas de

réunion jeudi, mais nous vous sommes reconnaissants de l'avis de motion. Nous déterminerons quand aura lieu la prochaine réunion.

James Bezan: Monsieur le président, je dirai simplement que la Chambre siège jeudi; nous le ferons jusqu'à vendredi. J'espère qu'à titre de président, vous vous assurerez que nous travaillons et nous sommes productifs, d'autant plus que le Comité ne s'est pas réuni depuis décembre.

Ce serait une excellente occasion de tous apprendre à nous connaître un peu mieux en tenant une réunion et en discutant davantage des travaux du Comité. À notre retour à l'automne, nous aurions ainsi un programme et un plan pour faire face aux défis et aux menaces auxquels nous sommes actuellement confrontés.

Le président: Je dirais que les membres du Comité, y compris le président, sont très préoccupés par les menaces et les évaluations à venir. Nous avons tous beaucoup de pain sur la planche pour encourager le gouvernement à remplir son mandat.

Je suis également sensible aux ressources, à la disponibilité des personnes et à certains des rapports et des motions que vous avez soulevés. Nous ferons de notre mieux pour y donner suite. Le Comité doit travailler dans l'intérêt des Canadiens, pour les besoins des Forces armées canadiennes, et c'est ma priorité.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>